



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 22 mars 2021 DELIBERATION

Rapporteure : Mme Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : M. Raymond VILLALBA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI,
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

Etait absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ.

3 - CLES DE REPARTITION ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DU TRANSPORT URBAIN

Afin d'affiner la répartition des coûts des salaires et charges des agents dont les missions sont exercées partiellement pour le service du transport urbain, il convient d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 des clés de répartition comptable allant de 5 % à 20 % sur chacun de ces agents.

La proposition de clés de répartition pour ce budget annexe est la suivante :

LARTIGUE Virginie	Moyens Généraux	20 %
LENDRES Anne-Marie	MG / Accueil	10 %
CASTILLON Séverine	MG / Courrier - Reprographie	5 %
CASTEX Ingrid	Direction générale des Services	5 %

CASNAVE Sylvie	Communication	5 %
CORNO Sylvia	Communication	5 %
GARCES Cathy	Finances	5 %
HYRIGOYEN Blandine	Finances	5 %
LEFEVRE Charlotte	Transition énergétique	5 %
ETCHEVERRY Daniel	DST - Bureau d'études	5 %
ARROSERES Jean-Claude	DST - Bureau d'études	5 %
SUBERCAZE Didier	CTM - Maintenance voirie urbaine	10 %
ETCHECOPAR Emile	CTM - Maintenance voirie rurale	10 %

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 9 mars 2021,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport,
- **PRECISE** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 22 mars 2021.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 24/03/2021



Le Maire,

Bernard UTHURRY